

1- CONTEXTE

La Ville de Cognac a entrepris depuis plusieurs années une démarche active de participation et de consultation des habitants sur les questions de gestion de la cité et notamment dans les projets en lien avec les questions de développement durable. Toujours en démarche d'expérimentation et de recherche de nouvelles solutions participatives avec l'ensemble des acteurs de la ville, elle a mis en place avec le soutien de l'Ifrée une première démarche expérimentale pour la construction du PADD et l'écriture de l'agenda 21, labellisé par le ministre de l'écologie en 2014.

La Ville de Cognac traverse une période de contraintes budgétaires depuis 2014. Elle évoque la baisse « drastique » des dotations de l'Etat pour un montant annuel de 2 M€ entre les exercices 2015 et 2017. En perspective de la construction du budget 2016, la Ville se fixe pour objectif de ne pas augmenter ses recettes par l'imposition des contribuables, et réaffectera son budget pour réaliser une économie de 800 000 €. Le budget de fonctionnement est particulièrement ciblé. Parallèlement, le budget d'investissement situé entre 4,5 et 5 M€ passerait à un niveau situé entre 2,5 et 3 M€ (2 850 000 € pour 2015).

La Ville de Cognac active plusieurs leviers afin d'atteindre son objectif : un audit organisationnel et managérial est en cours, les services sont sollicités pour rechercher des solutions, une commission municipale des finances et du budget et un comité consultatif des acteurs locaux vont également être mobilisés.

En effet, la Ville de Cognac a délibéré, le 28 mai 2015, en faveur de la création d'une Commission Municipale des Finances et du Budget, chargée du suivi budgétaire. Elle est composée de 10 élus, dont 3 des minorités municipales.

De plus, la Ville de Cognac, dans la même délibération, a décidé de confier au Comité consultatif d'Acteurs Locaux (CAL) la mission d'accompagner la réflexion municipale sur les budgets 2016 et 2017. Elle souhaite que le CAL soit mobilisé, sur la période de juin à novembre 2015, afin de débattre, de formuler son point de vue et ses propositions pour atteindre les objectifs économiques que la Ville s'est fixés. Le CAL est une instance consultative de citoyens, composée d'une cinquantaine de personnes, dont une quinzaine sont des conseillers de quartiers et une trentaine sont des citoyens actifs dans la vie de la cité, issus du monde économique, social et associatif.

2- OBJECTIFS

L'Ifrée est missionné pour organiser et animer les débats qui auront lieu au sein du CAL, dans le cadre de la consultation. L'appui a pour objectif de faire émerger et de formaliser les propositions de réaffectation budgétaire 2016, exprimées par les membres de cette instance.

3- REALISATION

➤ Définition du cadre de travail de la consultation

L'Ifrée a rédigé, en juin, un projet de cadre de la consultation. Ce dernier a été ajusté par le CAL lors de la séance de lancement et adopté. Il permet de clarifier les objectifs, les rôles et les modalités de travail entre les parties prenantes. Dans cette mission, l'Ifrée a un rôle d'animateur des séances, de force de proposition concernant les méthodologies de travail du CAL, et de restitution par écrit des productions et des échanges tenus lors des séances.

➤ **réunion n°1 de lancement du CAL**

La réunion a eu plusieurs objectifs : l'interconnaissance des membres, l'adoption du cadre de travail du CAL, puis une introduction sur le sujet et le contexte. Malgré la densité des objectifs et du sujet, l'animation prévue ainsi que les interventions ont été efficaces. Les membres du CAL s'en sont fait l'écho. Ils ont montré également une appétence pour disposer d'informations complémentaires afin de se familiariser avec le sujet. La séance a aussi été marquée par une intervention très pédagogique et éclairante du Directeur Général des Services sur une présentation du budget de la Ville et l'articulation des compétences entre la Ville et la Communauté de Communes.

➤ **réunion n°2 de présentation complémentaire et de recueil des idées**

La Ville de Cognac a poursuivi sa présentation d'éléments de connaissance relatifs au budget et à la dette. Dans cette même séance, le CAL a commencé à formuler des critères à considérer dans les orientations budgétaires.

➤ **réunion n°3 de construction du filtre d'analyse du CAL**

Le Maire est intervenu exceptionnellement au démarrage de la séance pour rappeler le mandat confié au CAL et pour réaffirmer l'utilité du travail qu'il produira. Ensuite, la séance a démarré par un temps d'exploration d'informations relatives au budget. En particulier, un temps d'échange a été consacré aux conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Pour finir, à partir des critères exprimés en séance précédente, l'Ifrée a proposé un filtre d'analyse afin que le CAL puisse construire ses propositions. **Le filtre** se compose de trois éléments : **les domaines** dans lesquels explorer les propositions, **les leviers** possibles d'économie ou de recette supplémentaires et enfin **les types d'impact** à considérer pour chaque proposition. Lors de cette séance enfin, le CAL a constitué 4 sous-groupes thématiques pour commencer à bâtir les propositions (Sports ; Espaces verts/Stationnement/Voirie/Eclairage public ; Centres Socio-Culturels ; Equipements et Evénements culturels).

➤ **réunion n°4 de construction des propositions par sous-groupe**

4 sous-groupes ont travaillé - 3 animés par l'Ifrée et 1 par la Ville - à formuler leurs propositions.

➤ **réunion n°5 de validation des propositions retenues par le CAL**

Chaque sous-groupe du CAL a présenté ses propositions pour une mise en discussion avec l'ensemble des membres du comité. L'Ifrée a assuré le rôle d'animateur de cette séance et aidé le groupe à formuler les propositions à soumettre à la municipalité.

➤ **Rédaction du rapport des propositions du CAL**

L'Ifrée, à partir des comptes-rendus de réunion, a produit le rapport des propositions du CAL. Ce dernier a fait l'objet d'une première version soumise à validation par les membres du CAL, puis d'une version définitive.

➤ **réunion n°6 de restitution des propositions du CAL à la municipalité**

Les membres du CAL se sont retrouvés pour préparer la séance de restitution de leurs propositions en vue de réaliser des économies budgétaires en 2016. En fin de matinée, et pendant 2 heures, une petite dizaine de membres du CAL se sont fait les porte-paroles pour relater les propositions, en s'appuyant sur le rapport. La Municipalité avait invité l'ensemble des élus du conseil municipal. Dans la quarantaine de personnes présentes, pour moitié étaient des membres du CAL et pour moitié des conseillers municipaux (y compris de l'opposition). Les échanges ont été nourris des réactions des uns et des autres, l'intérêt était vif et partagé. La séance a été animée par l'Ifrée. Un rapport final, dans sa version post-restitution à la municipalité, a été remis par l'Ifrée aux membres du CAL et à la Ville de Cognac.

➤ **réunion n°7 de retour du Maire sur les propositions formulées par le CAL**

Le Maire est revenu vers le CAL quelques temps après la séance n°6, pour faire un retour sur les suites que la Ville allait réserver aux propositions. Elles ont été reprises une par une, et le Maire a présenté les perspectives qui étaient envisagées pour chacune. Les membres du CAL ont pu échanger avec le Maire lors de sa présentation.